

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;
Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant l'arrêté établi en date du 13/03/2015 ;

Considérant que des travaux de renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement doivent être établis rue Léo Lagrange et avenue de Bordeaux ;

Considérant que l'arrêté précité doit être suspendu à partir du 25 octobre 2021 et pour une durée de 4 mois ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : L'arrêté ci-dessus référencé est suspendu à partir du 25 octobre 2021 et pour une durée d'environ 4 mois concernant les interdictions suivantes :

- Le sens interdit sauf les transports en commun, les services publics et les deux roues non motorisées du chemin du Sourd dans le sens du carrefour giratoire de la Gardette vers le carrefour giratoire avenue François Mitterrand ;
- La portion comprise entre la rue des Flandres et le carrefour giratoire constitué par l'avenue de la Gardette sera à sens unique de circulation ;

ARTICLE 2 : la signalisation correspondante sera supprimée le temps des travaux par les services de Bordeaux métropole ;

ARTICLE 3 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc ;
- Préfecture de la Gironde ;
- Monsieur le Directeur de VEOLIA Transport ;
- Monsieur le Directeur de CITRAM Transport ;
- Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc ;
- SDIS de Bassens ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 11 octobre 2021



Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint,

Jean-Luc LANCELEVÉE.